



Conditions générales de vente

Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) établissent les clauses contractuelles entre, d'une part, l'entreprise individuelle LGCR – Correction-Rédaction, inscrite sous le numéro de SIRET 977500172 00019, sise au 1 route de Lommoye 78270 Chauffour-lès-Bonnières, et gérée par Laurence Garrec, ci-dénommée « la prestataire », et d'autre part, toute personne physique ou morale (particulier, entreprise, professionnel, association ou collectivité), ci-dénommée « le client », ayant passé commande d'une prestation de service proposée par LGCR – Correction-Rédaction.

Toute demande de prestation et acceptation de devis implique l'adhésion sans réserve ni restriction du client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document, y compris toutes conditions générales d'achat du client. Les conditions ainsi acceptées constituent la convention unique régissant les relations entre la prestataire et le client. Ces CGV sont soumises au droit français et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de l'acceptation du devis par le client.

Les prestations proposées par LGCR – Correction-Rédaction

LGCR – Correction-Rédaction propose des prestations ponctuelles ou régulières de correction-rédaction de tous documents et publications rédigés en langue française. Ces services incluent deux niveaux de correction :

La correction essentielle, qui consiste en la relecture minutieuse du texte, mot par mot, signe par signe, afin d'en détecter toutes les potentielles erreurs relevant de la langue française et des normes typographiques. Ainsi, sont scrupuleusement corrigées toutes les fautes relatives à :

- l'orthographe => vérification de l'écriture des mots selon leur graphie attestée par les dictionnaires (homonymes, synonymes, antonymes, coquilles, genres et nombres...)
- la grammaire => vérification du respect des règles régissant la langue française pour construire des énoncés corrects (accords, participes passés, concordance des temps...)
- la conjugaison => vérification de la bonne application des règles de conjugaison en langue française
- la syntaxe => vérification de la cohérence de combinaison des mots entre eux (emplacement, oubli, inversion de termes, mésusage des mots de coordination, solécisme, lapsus...)
- l'orthotypographie => vérification du respect des normes établies dans ce domaine (ponctuations, espaces, majuscules, coupure des mots, italique, écriture des abréviations, des nombres, de l'heure...)

La correction approfondie comprend la correction essentielle, complétée par une analyse particulière et fine, afin de détecter les éventuelles incohérences qui pourraient nuire à la bonne compréhension du texte, ce qui implique un temps de recherche supplémentaire pour un rendu irréprochable. Le travail porte alors sur :

- la recherche des tournures maladroites, répétitions involontaires, lourdeurs, incohérences, pléonasmes, barbarismes, contresens, anglicismes, contradictions, verbes faibles...
 - la vérification de cohérence des informations : temporalité, exactitude des lieux et des noms propres, cohérence des noms des personnages...
 - l'unification de la mise en forme et harmonisation du texte (saut de ligne intempestif, renvoi à la ligne inopiné, alinéa disproportionné...)
 - des propositions de reformulation si nécessaire, dans le respect du style et de l'univers du texte
- De la réécriture peut être également effectuée, avec parcimonie, à la demande du rédacteur du texte.

Accès aux prestations

Les prestations de correction-rédaction sont à destination de toute personne, particulier ou entreprise, désirant améliorer la qualité d'un texte, destiné ou non à la publication, rédigé sur fichier informatique (en format Word ou PDF).

La prestataire se réserve le droit de refuser tout texte qui enfreint les lois en vigueur, contraire à l'éthique ou au respect d'autrui, illisible ou non rédigé en langue française.

Engagement de LGCR – Correction-Rédaction

LGCR – Correction-Rédaction engage son savoir-faire et son professionnalisme à la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées. Elle est tenue à une obligation de moyens. Elle s'engage à respecter les délais convenus avec le client lors de la prise de commande.

Commande de prestation et devis

Toute demande de prestation donne lieu à l'établissement d'un devis personnalisé, gratuit et sans engagement, valable un mois.

Afin d'obtenir un devis au plus juste, le client doit fournir le maximum d'informations concernant le travail demandé (nature du texte, destinataire ou but du texte, taille du texte, niveau de correction choisi... et, le cas échéant, un extrait de ce texte (notamment dans le cadre de document de grande taille – thèse, mémoire, dossier professionnel, roman...), ces éléments déterminant le coût de la prestation. Le client doit par ailleurs garantir qu'il possède la totalité des droits sur tous les éléments fournis (textes, images, photos...).

Le client doit également fournir ses coordonnées complètes et valides : nom, prénom, courriel et adresse postale, pour l'établissement du devis.

Le client doit également garantir qu'il possède la totalité des droits sur tous les éléments fournis.

Chaque devis ne s'applique qu'à la prestation pour laquelle il est établi.

Le devis est envoyé au client par courriel et détaille la description de la prestation, le prix, les délais de réalisation et les conditions de paiement. Il est accompagné des présentes CGV.

Tout devis daté, signé et portant la mention « bon pour accord » est considéré comme une commande ferme et définitive. Il vaut acceptation sans réserve des présentes CGV et devient alors le contrat engageant les deux parties.

Un acompte de 30 % du montant total de la prestation est versé pour tout travail supérieur à 75 €, au moment de l'acceptation du devis.

Tarifs des prestations

Les tarifs de prestation sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande. Ils sont libellés en euro, et calculés hors taxe, car non soumis à la TVA, conformément à l'article 293B du Code général des impôts.

Les tarifs définis sur un devis sont valables un mois à compter de la date d'établissement dudit devis. Une fois le devis accepté, les tarifs ne sont plus modifiables.

Les tarifs indiqués sur le site lgcr@correctionredaction.fr le sont à titre indicatif uniquement.

Le coût de la prestation est défini en fonction de plusieurs critères : la nature du texte, la taille du texte, le niveau de correction souhaité et le temps nécessaire à la prestation et/ou le délai d'urgence de la réalisation (une majoration de 30 à 50 % pouvant être appliquée en cas d'urgence de traitement).

Si des demandes particulières étaient formulées par le client (impression des documents, envoi par courrier des documents, sauvegarde des documents sur clef USB...), des frais supplémentaires pourraient s'ajouter au devis accepté par le client.

Facturation et modalités de paiement

Une facture est établie au client dès que le devis, signé et accepté, est réceptionné par le prestataire.

Le client reconnaît avoir connaissance du fait que le travail de correction par la prestataire ne commencera qu'après encaissement du paiement de la prestation, c'est-à-dire : soit la totalité du montant pour toute prestation inférieure à 75 €, soit un acompte de 30 % du montant total de la prestation pour tout travail supérieur à 75 €.

Dans le cas de travaux supérieurs à 75 €, le règlement du solde se fera à réception par le client de la facture et dans un délai maximum de 30 jours après la remise des documents corrigés.

Conformément à l'article D. 441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne, outre les pénalités de retard, une obligation pour le client de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Pour les gros travaux de correction, un paiement échelonné peut être mis en place au moment de la passation de la commande. Un échéancier sera alors établi entre le client et la prestataire. Le règlement des prestations se fait par virement bancaire sur le compte de la société LGCR – Correction-Rédaction, dont les coordonnées figurent sur le devis.

Délais de réalisation de la prestation

Les délais de réalisation de la prestation sont indiqués sur le devis, après avoir été établis conjointement entre le client et la prestataire. Ils sont donnés à titre indicatif et la prestataire s'engage à les respecter, mais leur dépassement ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande ou au bénéfice de dommages et intérêts au profit du client.

Ils s'entendent après réception par la prestataire de toutes les informations et documents nécessaires à l'exécution de la commande et du paiement de la somme convenue.

Toutefois, la prestataire se réserve le droit d'allonger ces délais en cas de contretemps (maladie, problème familial, accident, problème informatique grave...), après en avoir informé le client.

Par ailleurs, la responsabilité de LGCR – Correction-Rédaction ne pourra être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des prestations découle d'un cas de force majeure (article 1218 du Code civil). Celle-ci s'étend à tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

En revanche, tout dépassement de délai dû à des modifications demandées par le client, en dehors de la prestation prévue sur le devis, entraînera une facturation supplémentaire à la charge du client.

Livraison de la prestation

Les textes corrigés sont retournés au client par courriel, à l'issue de la prestation, sur le support préalablement défini avec le client et mentionné sur le devis.

Si un fichier réceptionné par le client se révèle défectueux, la prestataire s'engage à retourner un nouvel exemplaire du travail par voie électronique. Cette défectuosité ne saurait donner droit à remboursement, remise ou indemnité de la part de la prestataire.

En cas d'envoi postal, les frais d'expédition sont à la charge du client.

Responsabilité du client

Le client s'engage à ne pas demander de prestations illégales et porte l'entière responsabilité du contenu qui est l'objet de la prestation.

Il s'engage à fournir à la prestataire tous les éléments nécessaires à la réalisation des travaux de correction demandés. En cas d'informations incomplètes, la prestataire ne saurait être tenue responsable du report de livraison de la commande, et aucun remboursement ne pourra être exigé par le client.

Il s'assure par ailleurs de posséder un double des documents transmis à la prestataire.

Responsabilité de LGCR – Correction-Rédaction

LGCR – Correction-Rédaction s'engage à utiliser tous les moyens à sa disposition pour fournir une prestation de qualité. Si, malgré tout le soin apporté aux travaux qui lui sont confiés, il restait une coquille ou un faute ayant échappé à la vigilance de la prestataire, le client peut retourner, dans les 72 heures après réception, le document corrigé pour qu'il soit revu gratuitement (aucun remboursement ni dédommagement ne pourra être demandé).

Par ailleurs, à réception des travaux, le client dispose de 72 heures pour faire part d'éventuelles réserves et demander des ajustements, dans la limite d'une seule fois. Ces ajustements devront être légers. Les modifications ne pourront pas porter sur de nouveaux éléments, non prévus au devis ou non fournis par le client avant le début d'exécution de la prestation. Si tel est le cas, ou si le délai de 72 heures susmentionné est dépassé, toute modification apportée donnera lieu à un nouveau devis et donc à une nouvelle commande.

Passé le délai des 72 heures, sans retour ou demande du client, la prestation est considérée avoir donné entière satisfaction au client.

LGCR – Correction-Rédaction ne saurait être tenue responsable du contenu des textes ayant fait l'objet de la mission, ni des conséquences de l'utilisation des travaux corrigés qu'elle aura transmis au client dans le cadre de l'exécution de la prestation.

En outre, elle ne pourra être tenue responsable d'erreurs apportées au document à la suite de modifications du texte effectuées par le client après livraison.

Réserve de propriété

LGCR – Correction-Rédaction conserve la propriété des travaux corrigés et des droits d'auteur jusqu'au paiement intégral effectif des sommes dues par le client.

Une fois le règlement effectué en totalité, et la période des 72 heures d'éventuels ajustements écoulée, la propriété des documents corrigés est automatiquement et intégralement transférée au client.

Confidentialité

LGCR – Correction-Rédaction s'engage à préserver le caractère confidentiel des informations relatives au client et aux documents transmis dans le cadre du contrat conclu entre les deux parties. Les informations personnelles du client sont destinées à un usage strictement interne. Aucune information personnelle ne sera cédée ni vendue à un tiers. Voir la [politique de confidentialité](#).

Les documents corrigés sont conservés pendant un an dans ses archives, mais peuvent être détruits à la demande du client, par courriel à lgcr@correctionredaction.fr, après règlement complet de la prestation.

Rétractation

Le client peut résilier sa commande sur simple demande adressée par courriel à lgcr@correctionredaction.fr, à la condition expresse que le travail de correction n'ait pas commencé. Dans ce cas si un paiement avait été effectué, il serait remboursé.

En revanche, en cas d'annulation par le client d'une commande en cours de réalisation, les sommes déjà versées ne seront pas remboursées et le client devra s'acquitter du montant correspondant au travail déjà réalisé.

De son côté, LGCR – Correction-Rédaction peut également se rétracter avant le début de la prestation. Elle s'engage alors à rembourser le client des sommes déjà versées par le client.

Si la rétractation par LGCR – Correction-Rédaction est due à un cas de force majeure, le client devra s'acquitter du montant correspondant au travail déjà réalisé.

Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être adressée par courriel à lgcr@correctionredaction.fr dans les 72 heures après réception des travaux corrigés. Passé ce délai, le client est réputé avoir accepté sans réserve le travail fourni. Aucun recours ne sera possible après ce délai.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. Il peut être résolu via la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL).

Compétence expresse est attribuée aux tribunaux de Versailles, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour des procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête, ou cas d'opposition du client à une requête en injonction de payer.

Dispositions diverses

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'une quelconque des obligations visées dans ces CGV ne saurait être interprété ultérieurement comme une renonciation à l'obligation en cause.

Si une ou plusieurs stipulations des CGV étaient tenues pour invalides ou déclarées comme telles en application d'une loi ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leurs forces et leurs portées.

LGCR – Correction-Rédaction se réserve le droit de facturer au client le temps passé à la recherche de causes d'incidents dès lors que l'incident rencontré par le client n'a pas pour origine une prestation au titre des présentes CGV.